

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

7 février 2017

Date d'affichage :

20 février 2017

L'AN deux mille dix-sept, le **13 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jackie DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : José DUBREUIL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20170213-DELIB170232-DE
Date de télétransmission : 15/02/2017
Date de réception préfecture : 15/02/2017

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2017**

QUESTION N° 32

OBJET : Mise en application de la convention régissant la mise à disposition à l'association de gestion de la Maison de quartier du Creux, par la Commune de Riom : information

RAPPORTEUR : Jacquie DIOGON

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » du 1er février 2017.

Dans le cadre de l'animation des quartiers, deux maisons de quartiers ont été créées dans les quartiers du Moulin d'eau et du Creux. Ces bâtiments sont la propriété de la commune et la gestion en avait été confiée à deux associations de quartiers.

Afin de densifier l'activité associative dans ces salles et de permettre aux centres sociaux de Riom de déployer leurs activités dans ces quartiers, un travail a été engagé pour modifier les conditions d'utilisation de ces salles. Après plusieurs mois d'échanges, de nouvelles conventions de mise à disposition avec les deux associations de quartier et avec le centre social et culturel de Riom ont été approuvées lors du conseil municipal du 7 juillet 2016.

L'association de gestion du Creux a cependant fait, dans un premier temps, le choix de ne pas s'engager dans ces nouvelles modalités de partenariat, amenant la Commune à mettre un terme à cette mise à disposition au 1^{er} janvier 2017.

Par ailleurs, afin d'assurer une continuité de service, une délibération avait été adoptée en décembre 2016 pour approuver des tarifs municipaux 2017 et un règlement d'utilisation de la salle.

Lors d'une dernière Assemblée générale, l'association de gestion du Creux revient sur sa décision et se propose de signer la convention proposée par la Commune. Celle-ci fait le choix d'accepter de poursuivre sa collaboration avec cette association, dans les termes de cette convention, laquelle entre donc, dès lors, en pleine application, à l'instar de celle qui a été signée pour la Maison de quartier du Moulin d'eau.

Etant précisé qu'à compter de la signature de la convention, la délibération de décembre 2016 devient donc caduque.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **prendre connaissance de la situation et de la mise en application de la convention régissant la mise à disposition de la Maison de quartier du Creux par la Commune de Riom.**

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 13 février 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL